



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification du règlement communal sur la circulation:

Introduction de « Zones 30km/h » à Eischen au lieu d'actuellement vitesse limitée à 30km/h

Lors de sa séance du 29 mars 2023, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Hobscheid du 24 février 2006, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 8 août 2023 et par le Ministre de l'Intérieur le 18 août 2023.

La modification en question a la teneur suivante :

Suppression de l'article 1/8/1/1: Limitation de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h, les points suivants :

SECTION D'EISCHEN

Rue du Faubourg	sur toute sa longueur
Rue de Waltzing	sur toute sa longueur
Rue Bourg	tronçon depuis son intersection avec la rue de Steinfort jusqu'à la sortie du village
Rue kleng Buurg	sur toute sa longueur
Rue de la Gare	sur toute sa longueur
Rue Äppelhiehl	sur toute sa longueur
Rue Clees	sur toute sa longueur
Rue de l'École	tronçon entre son intersection avec la rue de la Gaichel et le rue de Hobscheid
Rue Millebaach	sur toute sa longueur

et ajout à l'article 1/7/1: Zone à 30 km/h les points suivants:

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu



GEMENG
HABSCHT

AVIS

SECTION D'EISCHEN

Rue du Faubourg	sur toute sa longueur
Rue de Waltzing	sur toute sa longueur
Rue Bourg	sur toute sa longueur
Rue kleng Buurg	sur toute sa longueur
Rue de la Gare	sur toute sa longueur
Rue Äppelhiehl	sur toute sa longueur
Rue Clees	sur toute sa longueur
Rue de l'École	tronçon entre son intersection avec la rue de la Gaichel et le rue de Hobscheid
Rue Millebaach	sur toute sa longueur

Eischen, le 18 SEP. 2023

Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu